

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

RUISSEAU DE CIRÈS

Départements de GIRONDE (33) / Commune de ANDERNOS-LES-BAINS (33510)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Passerelle du sentier littoral	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Passerelle repérable avec certitude et mentionnée sur le Scan Littoral. Numérisation côté aval de la passerelle à partir de l'Ortho Littorale V2. Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

